

Évalue ton C.A.S

Courbe d'Amélioration de la Sécurité

GUIDE DE RECOMMANDATIONS



Ensemble, structurons la filière maintenance en Nouvelle Calédonie

Pour un futur
durable,
unissons
nos compétences

Un fort réseau
constitué
au service de la filière
et des entreprises

Cluster partenaire de

- Province Sud
- Province Nord

Soutien financier

- RSMA
- Vice Rectorat

Acteurs de la
formation
et intégration
des jeunes

- Austmine
- AFIM
- Gouvernement Vanuatu
- FOMA
- France Clusters

Innovation,
technologie
et rayonnement
régional

Cluster labélisé DATAR

Une association ouverte à tous

1 bis, rue Berthelot - 98 846 Nouméa Cédex
(+687) 24 29 63 - amd@amd.nc - www.amd.nc - LinkedIn AMD



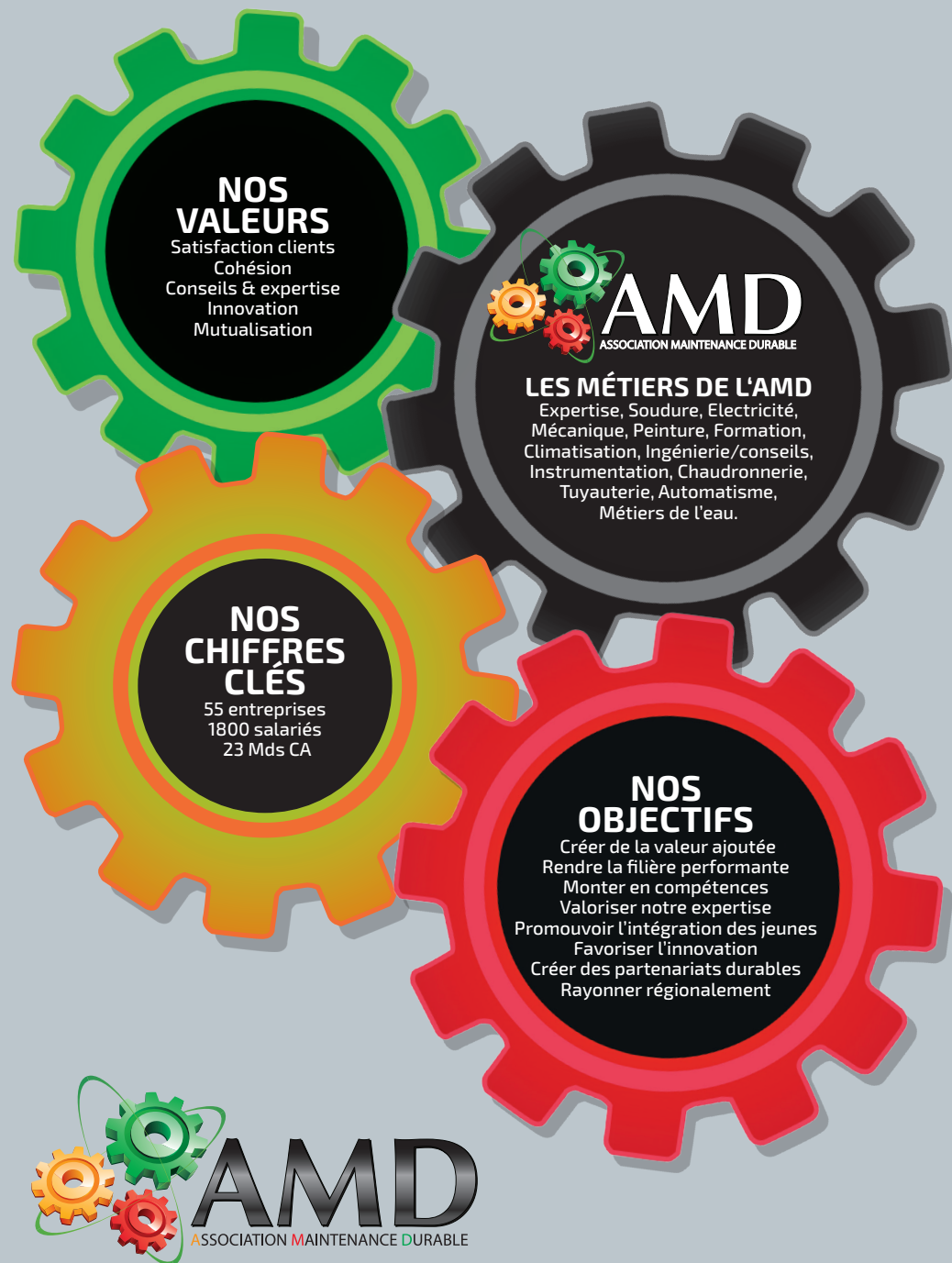
L'AMD, Association Maintenance Durable, a travaillé de manière collaborative avec les entreprises adhérentes intervenant en Province Nord, afin d'apporter un outil d'autoévaluation en termes de mesure de la maturité comportementale vis-à-vis de la santé/sécurité au travail. En lien avec une demande issue de l'industriel Koniambo Nickel SAS, cet outil dénommé « Évalue ton C.A.S, Courbe d'Amélioration de la Sécurité » permet à chaque entreprise, à partir de critères précis, de mesurer son positionnement dans une courbe globale tout en s'appuyant sur les éléments issus de la courbe de Bradley*. L'outil « Évalue ton C.A.S » est accessible directement sur le site www.amd.nc.

Une fois ce positionnement réalisé, les entreprises peuvent ensuite entrer dans une démarche d'amélioration continue. Afin de guider et d'accompagner ces dernières, l'AMD a créé ce guide de recommandations grâce encore une fois au travail collaboratif des adhérents et selon leurs expériences et leur savoir-faire. Ce guide est par conséquent purement informatif et ne se substitue pas à un ou de(s) texte(s) réglementaire(s) en lien avec les sujets abordés.

L'AMD tient donc à remercier toutes les personnes des entreprises adhérentes qui ont participé à l'élaboration de cet outil et de ce guide en se réunissant régulièrement pendant 18 mois.



** Note : la courbe de Bradley, développée en 1994 par M. Bradley dans le groupe de recherche canadien DuPont permet d'appréhender facilement les changements de mentalité et de comportement nécessaires pour développer une réelle culture de sécurité durable. Elle se découpe en 4 étapes ou stade d'avancement dans la culture prévention. Ces étapes définissent l'implication et l'état d'esprit des collaborateurs face à la sécurité.*



Sommaire

1. Les critères choisis P6
2. Le fonctionnement de l'outil P6
3. Les recommandations P7
 - 3.1 Cadre de référence P7
 - 3.2 Respect de la réglementation P9
 - 3.3 Préparation Travaux P12
 - 3.4 Réalisation Travaux P15



24 pour tout
pages comprendre
ensemble !

**Évalue
ton C.A.s**
Courbe d'Amélioration de la sécurité





1. Les critères choisis

L'outil « *Evalue ton C.A.S* » est composé de 4 parties principales qui suivent la mise en œuvre de travaux/chantiers dans une entreprise :

- 1 Cadre de référence - engagement et politique de la direction vis-à-vis de la santé/sécurité au travail
- 2 Respect de la réglementation - application des différents éléments en lien avec les textes réglementaires en vigueur
- 3 Préparation des travaux - analyse des éléments avant travaux
- 4 Réalisation des travaux - actions et comportements au cours des travaux

Ces 4 parties sont ensuite constituées de différents thèmes, 20 au total, composés de critères et détaillés selon 2, 3 ou 4 niveaux de maturité dans leur respect et leur application.

Ces 4 niveaux sont :

Réactif : la sécurité est uniquement faite de manière réactive vis-à-vis d'un problème, vous et vos équipes obéissez aux ordres donnés et vous déléguez toutes les tâches au responsable sécurité. La direction n'est pas impliquée et pour vous, l'objectif zéro accident est une hérésie.

Dépendant : la direction est certes engagée mais les contrôles et les analyses de tâches sont encore réalisés par les superviseurs ou les responsables sécurité. Même formés, vous et vos équipes agissez en sécurité par peur ou par discipline, l'objectif zéro accident est un rêve.

Indépendant : l'engagement vis-à-vis de la sécurité est personnel, il s'agit d'une valeur personnelle et d'entreprise. Vous et vos équipes faites attention à vous-mêmes et le zéro accident devient un objectif.

Interdépendant : la sécurité est un état d'esprit pour vous et vos équipes de manière individuelle et collective, la responsabilité est collective, vous faites attention à vous-mêmes et aux autres, c'est une fierté. Le zéro accident est un choix.

2. Le fonctionnement de l'outil

A partir du site www.amd.nc, l'utilisateur choisit le lien « *Evalue ton C.A.S* » situé directement au niveau de la page d'accueil et accède à un formulaire. Après avoir rempli la partie nom entreprise et adresse mail, l'utilisateur déroule les différentes propositions pour chacun des 20 thèmes avant d'accéder à une note globale située entre 31 et 106 points, 31 correspondant au taux le plus bas (réactif), 106 au taux le plus haut (interdépendant). Pour une entreprise sans salarié, la note globale se situe entre 18 et 65 points.

3. Les recommandations

Ce guide apporte, critère par critère, des recommandations sous forme de propositions d'actions et/ou de modèles, afin d'accompagner l'entreprise dans son passage d'un niveau à l'autre. En progressant sur chacun des critères, l'entreprise évoluera ainsi globalement dans sa maturité et dans son approche vis-à-vis de la sécurité au travail. Ces recommandations sont à titre informatif et ne sont pas exhaustives.

NB : Certains thèmes ne comprennent qu'un seul critère.

3.1 Cadre de référence

L'engagement de la direction et la politique SST sont 2 documents permettant de formaliser le leadership, la stratégie, l'état d'esprit souhaité par le chef d'entreprise au sein de sa société vis-à-vis de la santé sécurité au travail. Ils constituent une première base dans le comportement et la maturité d'une entreprise.

3.1.1 Engagement de la direction

Critère 1 : le document

Le document est rédigé et affiché de manière à ce que tous les collaborateurs de l'entreprise puissent en prendre connaissance (panneaux d'affichage par exemple). Il est également recommandé de pouvoir l'expliquer lorsque la démarche est initiée ou remise à jour au travers de réunions dédiées (1/4h sécurité, toolbox, etc...).

Critère 2 : l'application

Pour jauger son application sur un chantier ou plus globalement sur l'ensemble de l'entreprise, un audit/enquête peut être organisé par la direction auprès des différents collaborateurs.

3.1.2 Politique santé sécurité au travail

Critère 1 : le document

Le document (modèle ci-après) est rédigé et affiché de manière à ce que tous les collaborateurs de l'entreprise puissent en prendre connaissance (panneaux d'affichage par exemple). Il est également recommandé de pouvoir l'expliquer lorsque la démarche est initiée ou remise à jour.

Critère 2 : le respect

Pour jauger son respect sur un chantier ou plus globalement sur l'ensemble de l'entreprise, un audit terrain peut être organisé par la direction et réalisé par des superviseurs.

MODÈLE

POLITIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

VISION

Aucune activité du groupe ne peut justifier la mise en danger des personnes. Dans cette perspective, nous accordons une importance prioritaire à la sécurité au travail et à la protection de la santé de nos collaborateurs ou de toute autre partie prenante à nos activités.

PHILOSOPHIE

Nous considérons la sécurité et la santé des collaborateurs comme un enjeu majeur de la responsabilité sociétale de l'entreprise et nous nous engageons à atteindre des normes de performance élevée en la matière.

Pour réduire de manière continue les risques de souffrances humaines et de coûts engendrés par les accidents de tous genres ou les maladies dues au travail, nous avons mis en place un système de management de la santé et sécurité au travail (ci-après SMSST)

Par ce SMSST, qui s'étend à l'ensemble des activités du groupe, nous avons la volonté de satisfaire de manière optimale aux exigences morales, économiques et légales.

La responsabilité de la santé et sécurité au travail est en premier lieu individuelle et chacun a le devoir de participer à l'identification, à la prévention et à l'élimination des risques de blessure et d'atteinte à la santé; au-delà de ce premier principe, comme l'organisation, elle est du ressort de la hiérarchie, notamment pour le contrôle du respect des mesures préventives.

BUTS

Assurer à toutes les personnes un environnement et des conditions de travail de qualité permettant de préserver de manière optimale leur sécurité et santé.

Réduire la fréquence des accidents et maladies professionnels, en effectuant des analyses d'accidents et de presque-accidents avec mise en oeuvre de mesures correctives ou préventives.

Réduire la fréquence des accidents non professionnels, en réalisant des campagnes de prévention.

Éviter des dommages de toute nature.

Être en règle avec nos obligations légales.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'objectif premier de la politique de santé et sécurité au travail est la préservation de la vie et de l'intégrité des personnes.

La sécurité au travail est une des conditions sinequanone de la pérennité du groupe. Elle revêt une importance fondamentale pour la concrétisation de ses objectifs qualitatifs et quantitatifs.

La définition et la mise en oeuvre du système de management de la santé et sécurité au travail est une mission qui relève de la direction, des cadres et des managers. Elle fait partie de leurs tâches essentielles.

Nous exigeons de la part de tous les collaborateurs qu'ils adoptent des mesures comportementales qui garantissent l'application des règles.

Cette politique se fonde sur les dispositions légales en la matière.

Les différents aspects de la sécurité et la santé au travail sont pris en compte dans les tâches de planification, d'initiation et de réalisation. Ils sont pris en considération à toutes les étapes des projets.

3.2 Respect de la réglementation

La Nouvelle-Calédonie est soumise à une réglementation en vigueur en termes de santé/sécurité au travail et à laquelle les entreprises ont l'obligation de se conformer.

3.2.1 Evaluation des Risques professionnels (EvRP)

Critère 1 : le document

Le document (modèle ci-dessous) est rédigé et doit comporter un suivi de ses mises à jour ainsi qu'un plan d'actions.

Critère 2 : le partage et la communication

Le document fait l'objet d'une présentation à tous les collaborateurs de l'entreprise une fois par an lors d'une réunion dédiée.

Critère 3 : la mise en œuvre du plan d'actions

Le plan d'actions lié au document doit comporter une mise à jour régulière en impliquant les pilotes désignés pour chaque action.

Critère 4 : l'implication du personnel

Pour mesurer l'implication du personnel vis-à-vis de l'EvRP (connaissance, remontée d'informations, participation) un audit terrain peut être organisé par la direction et/ou par les pilotes désignés pour la mise en œuvre des actions.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES ETATS DES RISQUES ET DES ACTIONS

Risque 1

Effectifs concernés **4**

Effectifs concernés par pénibilité **1**

Ratio pénibilité (automatique) **25%**

Unité de travail	Situation dangeureuse	Risques	Facteur de pénibilité ?	Fréquence	Gravité
Unité de travail concernée	Décrire la situation à risque	Postures pénibles	Oui	Quelques jours par an	Maladie professionnelle irréversible
Moyens de prévention et/ou de protection existant	Niveau de maîtrise existant	Evaluation du risque existant	Moyens de prévention et/ou de protection à mettre en place	Délai de réalisation et d'avancement	Responsable de l'action à mener et coût
Décrire	Absent	1 / Forte	Décrire	À planifier / À réaliser	Décrire

3.2.2 Contrôle périodique des équipements soumis à la réglementation

Critère 1 : le document et son suivi

Le document type registre de sécurité (modèle ci-dessous) existe et comporte un suivi de ses mises à jour.

Critère 2 : l'implication du personnel

Le personnel peut réaliser des contrôles et utilise des fiches de contrôles dédiées sur lesquelles sont précisés son nom et la date du contrôle.

CONTRÔLE ET VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES OUTILS, INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE L'ENTREPRISE

Il s'agit de tous les outils, matériels, installations et équipements pouvant avoir un impact ou une importance pour la sécurité des personnes et des travailleurs de l'entreprise : de la plaque de cuisson au véhicule utilitaire.

Joindre une copie des rapports de contrôles et de vérifications.

Date	Matériel, installation ou équipement concerné	Personne ou organisme chargé du contrôle	Observations liées au contrôle

3.2.3 Contrôle périodique des équipements non soumis à la réglementation (type EPI)

Critère 1 : l'implication du personnel

Afin de mesurer si le personnel effectue le contrôle de son propre matériel, des tags de couleur en fonction de la période de l'année peuvent être utilisés. Ces tags comprennent également le nom et la date du contrôle.

3.2.4 Visite médicale

Critère 1 : le document et le plan d'actions

L'entreprise possède un fichier de suivi des visites médicales avec, par exemple, les dates de demandes, les visites réalisées, les aptitudes indiquées et le plan d'actions en fonction des aptitudes mentionnées.

3.2.5 Programme de formation

Critère 1 : le document

L'entreprise possède un fichier/outil de suivi de formations pour l'ensemble de ses collaborateurs. Un planning prévisionnel et de réalisation des formations peut compléter ce fichier/outil.

Critère 2 : le suivi et la communication

Ce document est suivi et revu/partagé de manière annuelle avec chaque collaborateur en ce qui le concerne, par exemple au cours d'entretiens individuels.

Critère 3 : les actions de formation

Les formations ciblées sont recherchées avec un certain niveau d'exigence en termes de contenu et de qualité. Pour cela, un contrôle de référence des organismes de formation peut être fait régulièrement ou encore un retour sur l'évaluation à chaud et à froid de la formation.

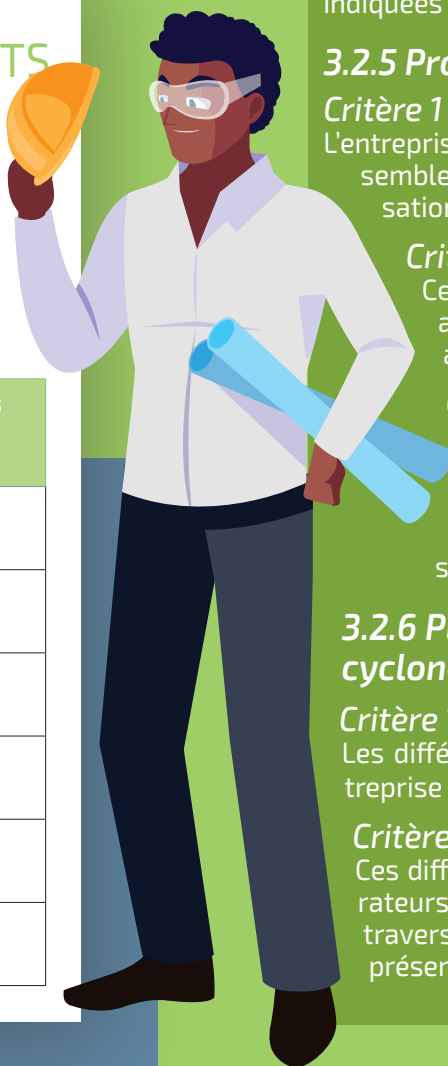
3.2.6 Plan de prévention / plans d'urgence (amiante, cyclone, sanitaire...)

Critère 1 : les documents

Les différents plans de prévention sont rédigés au niveau de l'entreprise (un modèle complet est disponible sur www.dtenc.gouv.nc).

Critère 2 : le partage et la communication

Ces différents plans sont à partager avec l'ensemble des collaborateurs concernés et peuvent faire l'objet d'une présentation au travers d'une réunion dédiée où chaque participant atteste de sa présence par sa signature.



3.2.7 Visite préalable au chantier

Critère 1 : le document

Avant le démarrage du chantier, une visite préalable des conditions peut être réalisée et formalisée au travers d'un compte rendu.

3.3 Préparation Travaux

La préparation des travaux permet de réaliser une analyse des risques afin de pouvoir mettre en place des moyens de protection.

3.3.1 Accueil des nouveaux entrants

Critère 1 : l'accompagnement documentaire

Le document (modèle en page 13) est rédigé et adapté à l'entreprise.

Critère 2 : l'accompagnement physique

Chaque nouvel entrant est accompagné et un rapport d'étonnement* peut formaliser cet accompagnement réalisé.



***Note :** le rapport d'étonnement est un document rédigé par un nouveau salarié à destination de son manager et de l'entreprise, dans lequel il décrit ce qui l'étonne durant les premières semaines après son arrivée. Il permet de repérer d'éventuels dysfonctionnements et de collecter des propositions d'amélioration.

MODÈLE DE DOCUMENT

EXEMPLE DE FICHE D'ACCUEIL SÉCURITÉ DU NOUVEL ARRIVANT

Cette fiche doit être remplie avant l'affectation au poste de travail du nouvel agent.
Elle atteste que l'information à la présentation des risques professionnels et à la sécurité a bien été dispensée.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)....., né(e) le __ / __ / ____
employé(e) par, en tant que
à partir du __ / __ / ____ , certifie avoir reçu une formation pratique et approuvée en
matière d'hygiène et de sécurité, dispensée par le __ / __ / ____

RECEPTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

	Vêtements de travail	Vêtements haute visibilité	Casque de chantier	Protection du visage	Protection respiratoire	Protection anti-bruit	Gants	Chaussures bottes de sécurité
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Détail								

Autres équipements (à préciser)
.....

INFORMATION(S) REVUE(S) :

Politique de prévention de l'entreprise	☐ OUI ☐ NON
Règlement intérieur (partie hygiène et sécurité)	☐ OUI ☐ NON
Procédure de déclaration d'accident et de maladie professionnelle	☐ OUI ☐ NON
Rôle et missions de l'Assistant et/ou Conseiller de prévention	☐ OUI ☐ NON
Rôle et missions du médecin de prévention	☐ OUI ☐ NON
Rôle et missions du Comité Technique et/ou du CHSCT (si existant)	☐ OUI ☐ NON
Document Unique d'évaluation des risques de l'unité de travail intégrée	☐ OUI ☐ NON
Registre de santé et sécurité au travail	☐ OUI ☐ NON
Registre de signalement du danger grave et imminent (droit d'alerte et de retrait)	☐ OUI ☐ NON
Conduite à tenir en cas d'accident (secouriste, trousse de secours, défibrillateur...)	☐ OUI ☐ NON
Conduite à tenir en cas d'accident (issues de secours, point de rassemblement...)	☐ OUI ☐ NON



3.3.2 Réunions de lancement (démarrage chantier, préstart, toolbox, réunions journalières...)

Critère 1 : la fréquence

Un outil ou un fichier de suivi permet d'enregistrer la fréquence de ces réunions qui peuvent être ensuite triées en fonction du type, du nombre de réunions, des services, etc...

Critère 2 : la qualité

Ces réunions font l'objet d'un compte rendu incluant la notion de rédacteur et une fiche de présence signée à la fois par l'animateur (superviseur ou autres) et les participants (y compris sous-traitants).

3.3.3 Permis / Analyse sécuritaire des tâches / Mode opératoire

Critère 1 : le document

Le(s) document(s) concernant les permis, les analyses sécuritaires de tâches et/ou les modes opératoires peuvent être rédigés par tous et doivent comprendre le nom et la fonction du rédacteur.

Critère 2 : le partage et la communication

Ces documents sont à partager avec l'ensemble des intervenants au travers par exemple de réunions dédiées. Une fiche de présence peut formaliser ce partage et comprendra la signature de chacun.

MODÈLE ANALYSE SÉCURITAIRE DES TÂCHES (AST)

Etapas de travail	Nature au risque associé	Niveau du risque		
		Hygiène Santé Sécurité	Environnement Nature du risque associé	Perte de production
Etablir la liste des tâches que les intervenants vont réaliser	Décrire les risques auxquels les intervenants peuvent être exposés y compris la coactivité			
Moyen de maîtrise du risque		Niveau du risque résiduel		
Décrire les moyens de maîtrise à mettre en œuvre avant que les travaux commencent		Hygiène Santé Sécurité	Environnement Nature du risque associé	Perte de production

MODÈLE MODE OPÉRATOIRE

Mode opératoire pour

Contacts en cas d'incident / accident

Nom / Prénom Téléphone : +687 _ _ _ _ _

EPI Requis	
EPI Spécifique(s)	
Outillage(s)	
Matériel(s)	
Formation(s) demandée(s)	

Descriptif des étapes de travail (exemple)

1/ Préparation
2/ Travaux
3/ Démontage, nettoyage

3.3.4 Préparation chantier

Critère 1 : les documents et matériels

Afin de laisser du temps à la préparation de chantier, cette phase peut apparaître sur les plannings et des modèles pour cette préparation (check list par exemple) peuvent être mis en place.

3.4 Réalisation Travaux

Enfin, tout au long de la réalisation des travaux, la maturité et le comportement sécuritaires peuvent être appréciés à plusieurs niveaux.

3.4.1 Accès et ouverture de chantier (arrivée sur zone)

Critère 1 : le comportement

L'analyse de ce comportement peut être réalisé au travers d'un document type permettant de relever les constatations initiales du chantier et les éventuelles actions correctives apportées avec les notions de date, de rédacteur et même de pilotes de l'action.

3.4.2 Analyse des risques en temps réel

Critère 1 : le document partagé

Ce document est à remplir en concertation avec les différents membres de l'équipe, il est partagé par tous au moment de son remplissage (modèle ci-dessous).

MODÈLE ANALYSE DES RISQUES EN TEMPS RÉEL

ou instruction journalière sécuritaire des tâches (IJST)

Rédacteur :	Date :	Heure :
N° de permis ou autorisation de travail ou autres :		
Zone de travail :		
Tâches à réaliser :		
Moyens d'urgence présents dans la zone : <i>Exemple : Plan d'évacuation, téléphone, radio...</i>		
Quels sont les risques identifiés ?	Moyens de contrôle mise en place	
Checklist de démarrage	OUI	NON
Le travail à réaliser est-il compris par tous et la responsabilité des tâches est-elle définie ?		
Les travailleurs sont-ils qualifiés et formés à la réalisation du travail ?		
La coactivité est-elle maîtrisée et contrôlée ?		
Les équipements de protection collective et individuelle sont-ils adaptés à la tâche ?		
Les outils et équipements sont-ils en bon état ?		
Intervenants : Nom/Prénom :	Signature	
Mon équipe peut réaliser la tâche en sécurité	OUI	NON
Signature	Date :	Heure :

3.4.3 Remontées d'information

Critère 1 : le document et/ou l'outil

Un document, voire un outil numérique, est en place, à disposition de l'ensemble des collaborateurs, afin que ces derniers puissent notifier des situations dangereuses, des interventions, des pistes d'amélioration sur certains postes... une dynamique de la sécurité au quotidien et appréhendée par tous.

3.4.4 Coactivité

Critère 1 : le comportement

Ce comportement peut être analysé au travers de l'analyse des risques en temps réel ou lors de visite de chantier. Une case à cocher est donc à inclure dans les documents correspondants.

3.4.5 Propreté continue du chantier

Critère 1 : le comportement

Ce comportement peut être analysé au travers de l'analyse des risques en temps réel ou lors de visite de chantier. Une case à cocher est donc à inclure dans les documents correspondants.

3.4.6 Revue ou inspection de chantier

Critère 1 : la revue, le compte-rendu et le partage

Un document dédié (modèle ci-après) est rédigé et comporte au moins le chantier visité, la date de visite, le rédacteur, la date de partage pour le retour aux participants et la feuille de présence associée à ce partage.

Critère 2 : le plan d'actions et le partage

Le document ci-dessus est ensuite associé à un plan d'actions global qui fait l'objet d'un suivi dans sa mise en œuvre et un partage aux collaborateurs concernés au travers d'une réunion dédiée. Une feuille de présence avec rédacteur, animateur et participants est jointe avec la signature de chacun.



VISITE CHANTIER

Auditeur

Date

-- / -- / ----

Type de client

Nom + ville de chantier

Nature des travaux

Bilan de chantier

Amélioration à apporter

Exemple de points à vérifier

	C	NC	SO
Connaissance de la feuille de travaux	☐	☐	☐
Vérification du matériel à installer (quantité, références pièces...)	☐	☐	☐
Intégration dans la structure (aspect, couleur, positionnement...)	☐	☐	☐
Respect des règles d'installation (fixations de descente tous les 30cm, règle des 50cm pour le câblage des parafoudres, distance de séparation...)	☐	☐	☐
Livrables complémentaires fournis au client (télécommande pour test PDA, carnet de bord complété, compte-rendu ouverture/fermeture chantier...)	☐	☐	☐
Mesures faites (terre...)	☐	☐	☐
Connaissance et application du plan de prévention	☐	☐	☐
Accueil sécurité chantier	☐	☐	☐
Connaissance et application des consignes de sécurité	☐	☐	☐
Connaissance des consignes de gestion des déchets	☐	☐	☐
Respect des procédures	☐	☐	☐
Formations / Habilitations / Autorisations (Passeport Sécurité NC en règle)	☐	☐	☐

C = Contrôlé / NC = Non contrôlé / SO = sans objet

3.4.7 Repli de chantier

Critère 1 : le comportement

Ce comportement peut être analysé au travers d'un document de fin de chantier faisant mention de l'état (nettoyage, rangement...) et incluant la notion de remobilisation éventuelle de personnel. Ces documents font ensuite l'objet d'un suivi pour analyse des éventuelles remobilisations avant actions sur les critères cités précédemment.



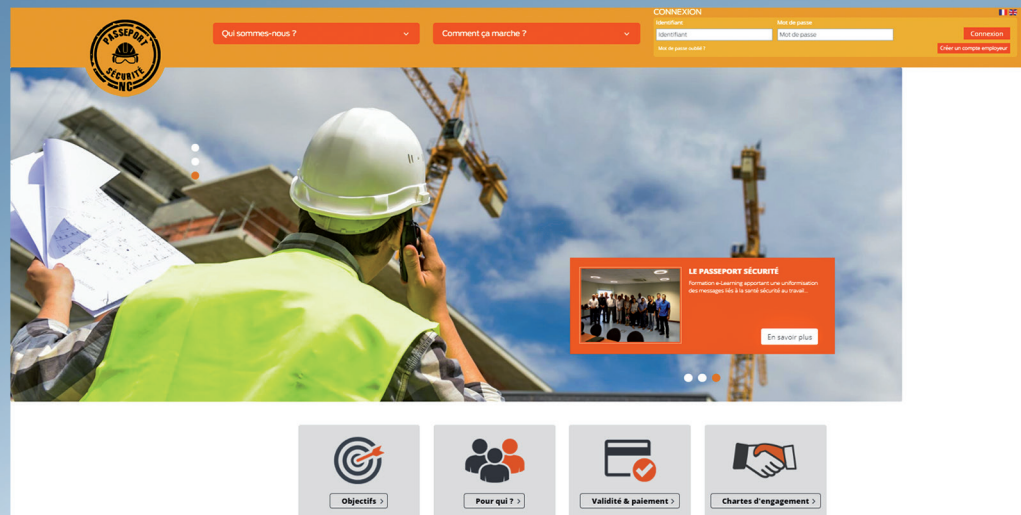
Notes

Votre avis nous intéresse

écrivez-nous à
amd@amd.nc



Depuis le 1^{er} octobre 2017, AMD a mis en ligne un outil : LE PASSEPORT SÉCURITÉ



Enjeux :

- sécurité au travail essentielle
- performance accrue
- compétitivité renforcée

Contexte :

- coût financier Cafat 5Mds xpf (*)
 - respect du code du travail Lp261-1
- « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »
- mutualisation des accueils/inductions sécurités

Uniformisation du message de la sécurité. Principes généraux santé/sécurité au travail. Un outil **commun** élaboré de manière collaborative (**).

www.passeportsecurite.nc

Formation
e-Learning
et flexibilité

Formation
de **2H30**



Sensibilisation
individuelle

Coût
2500^F
HT/pers/an

Plateforme
sécurisée

Obligatoire depuis
le 1^{er} janvier 2018
sur les sites KNS,
SLN & VALE NC

Recommandé pour
toute entreprise de
Nouvelle-Calédonie



(*) coût des accidents du travail et des maladies professionnelles pour la CAFAT en 2016
(**) réalisé en partenariat avec Gouvernement NC, KNS, SLN, VALE NC & CAFAT

Renseignements à contact@passeportsecurite.nc



GUIDE DE RECOMMANDATIONS

**Évalue
ton C.A.S**

Courbe d'Amélioration de la Sécurité



**EDITION
2021**